

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1598

26 juin 2012

SOMMAIRE

Almack S.A.	76658	Ivoix Investments S.A.	76689
AT Noon S.A.	76689	IVS Group S.A.	76689
Hostels Capital Investments S.A.	76684	Kings Cross Finance S.à r.l.	76694
Hotel & Resort Investment	76684	Kings Cross JV S.à r.l.	76695
HPN S.à r.l.	76684	Kings Cross JV S.à r.l.	76695
Hunza Ventures S.C.A., S.P.F.	76684	Kings Cross Residential S.à r.l.	76695
Ima R&D S.A.	76686	Kings Cross Retail S.à r.l.	76695
IMFC Luxembourg S.à r.l.	76687	Kings Cross S.à r.l.	76695
Immoprof S.à r.l.	76685	Kings Cross Student Housing S.à r.l.	76695
Immowest Lux III Sàrl	76686	Komilux S.A.H.	76702
Immowest Lux II S.à r.l.	76686	Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l.	76696
Immowest Lux I S.à r.l.	76685	Kubrat	76702
Immowest Lux I S.à r.l.	76685	Kurt Constructions S.A.	76703
Immowest Lux IV Sàrl	76686	Kurt Constructions S.A.	76702
Immowest Lux VII Sàrl	76687	Lajedosa Investments S.à r.l.	76703
Immowest Lux VI Sàrl	76687	LatCap II SPV II (Luxembourg) S.à r.l. ...	76703
Immowest Lux V Sàrl	76686	LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l.	
Indesit Company Luxembourg S.A.	76687	76704
INIPI S.à r.l.	76688	Leopard Germany Property Ed 3 S.à.r.l.	
Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services	76685	76704
Invalda Lux S.à r.l.	76687	Leopard Germany Property Ed 4 S.à.r.l.	
Investimmo S.A.	76688	76704
Investissements du Centaure	76688	Lissa Poland Holdco S.à r.l.	76696
IVM Holdings S.à r.l.	76688	L Real Estate	76703
		mytoma.com	76688

Almack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.756.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of April.

Before us Me Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Almack S.A., a public limited liability company (société anonyme), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.756 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on October 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on February 14, 2006 under number 328. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation deed.

The Meeting is chaired by Michael Scott, lawyer, with a professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints, as Secretary, Fabian Céline Roland Piron, lawyer, with a professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The Meeting elects, as Scrutineer, Jan Willem Gustaaf Möller, lawyer, with a professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A proxy from the sole shareholder of the Company (the Shareholder) represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party, the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

A.- In accordance with article 9.9 of the Articles, if all of the Shareholders of the Company are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without notice.

B.- According to article 5.1 of the Articles, the Company has an issued share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty four thousand eight hundred (24,800.-) shares with a par value of one Euro and twenty five cents (EUR 1.25) each.

C.- The sole shareholder represented by proxy and the number of shares held by it are indicated on an attendance list. This attendance list, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the Notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

D.- It appears from the attendance list that all of the shares of the issued share capital of the Company are present or represented at the Meeting so that the Meeting can validly deliberate on the items of the agenda reproduced below:

1. Waiver of notice of the Meeting;
2. Conversion of the existing share capital of the Company into three classes of shares, Class A, Class B and Class C shares;
3. Consequent amendment to the articles of association of the Company to reflect the conversion of shares in 2;
4. Amendment and full restatement of the articles of the Company as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Almack S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) represented by:

(i) 9,920 (nine thousand nine hundred and twenty) Class A shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each (Class A shares);

(ii) 4,216 (four thousand two hundred and sixteen) Class B shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each (Class B shares);

(iii) 10,664 (ten thousand six hundred and sixty four) Class C shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each (Class C shares).

Together the Class A shares, Class B shares and Class C shares being referred to as the Shares.

5.2. All Shares shall have identical rights save as otherwise provided for in these Articles.

5.3. There may not be more than one shareholder per class of Shares.

5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. If any shareholder transfers its Shares in the Company, such shareholder must transfer all of its Shares in the particular class of Shares being transferred to the same transferee.

6.7. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

Art. 7. Asset Allocation.

7.1. Certain assets of the Company, consisting of debt instruments and loan receivables of various forms (the Listed Assets) shall be recorded on a schedule prepared, maintained and updated from time to time by the Board (the Asset Schedule). The Asset Schedule must be approved by at least one (1) Class A director, at least one (1) Class B director

and at least one (1) Class C director, such agreement being evidenced by signature of the Asset Schedule by each of the said directors.

7.2. The Asset Schedule will be available for inspection by shareholders at any time during ordinary business hours in Luxembourg at the registered office of the Company. Shareholders may request the Board to provide copies of the Asset Schedule to them at any time and the Board must provide a copy of the most recent Asset Schedule to such shareholder within two (2) Business Days of receipt of such request.

7.3. The Asset Schedule must reflect (i) all of the Listed Assets of the Company; (ii) an e-mail address at which the shareholder will receive Disposal Notices (as per Article 8.1), and (iii) the percentage right to the proceeds of each Listed Asset allocated to each class of shares in the capital of the Company (the Share Class Percentage), such allocation not necessarily being in the same percentage as the percentage shareholding of that class of shares in the total share capital of the Company.

7.4. The Share Class Percentage for each Listed Asset will be determined by the Board (by unanimous decision). The initial Asset Schedule including the initial Share Class Percentage for each Listed Asset shall be approved by the General Meeting.

7.5. On disposal of any Listed Asset, the Board shall be authorised to update the Asset Schedule to remove the Listed Asset so disposed of from the Asset Schedule. In the event of a partial disposal of a Listed Asset, the Board shall be authorised to, and shall, (i) update the Asset Schedule to reflect the remaining part of a Listed Asset after the partial disposal; and (ii) update the Share Class Percentage relating to such Listed Asset to reflect the partial disposal. Any updated Asset Schedule shall be signed by each director of the Company for acknowledgment.

7.6. Upon the acquisition by the Company of any new asset to be included on the Asset Schedule, the Board shall be authorised to include such asset on the Asset Schedule and an updated Asset Schedule signed by each director shall be delivered to shareholders.

Art. 8. Asset Disposal.

8.1. In the event that the Company wishes to dispose of any Listed Asset, or a portion thereof, (the Proposed Disposal), the Board must submit to all shareholders, by e-mail notification, a notice setting out the terms and conditions of the Proposed Disposal (a Disposal Notice).

8.2. The Disposal Notice shall stipulate the relevant Share Class Percentages for the applicable Listed Asset. Where any one director of the Company wishes to submit a Disposal Notice to the shareholders, the Board shall, despite any objections from any other directors, be obliged to deliver such notice to the shareholders, in which event the objections of any dissenting directors to the terms and conditions of the Disposal Notice may be noted thereon.

Shareholders wishing to participate in the Proposed Disposal (each a Participating Shareholder) must notify the Company of their intention to participate within 5 calendar days of receipt of the Disposal Notice and the Company must dispose of the Listed Assets on the terms and conditions set out in the Disposal Notice.

8.3. Should a holder of any class of Shares notify the Company of its intention not to participate in the Proposed Disposal, or fail to notify the Company within the time period prescribed in Article 8.2 (a Non-Participating Shareholder), the Company must dispose of only such portion of the Listed Asset as is attributed to the classes of shares held by the Participating Shareholders in accordance with the terms in the Disposal Notice. The portion of the Listed Asset attributed to the class of shares of the Non-Participating Shareholder shall not be disposed of by the Company.

8.4. If only a portion of a Listed Asset shall be subject to a disposal, such portion shall be attributed to the relevant classes of shares in accordance with the Share Class Percentage. In the case of a Non-Participating Shareholder, the portion of the Listed Asset subject to the Proposed Disposal and attributed to the share class held by the Non-Participating Shareholder (the Attributed Portion) shall not be sold. In this case, the Board shall notify the Participating Shareholders of the non-participation of the Non-Participating Shareholder and the Participating Shareholders may decide to increase the portion of the Listed Asset attributed to their respective class of shares in an amount up to the Attributed Portion and the proceeds, from such additional portion distributed to the Participating Shareholders at the Share Class Percentage of the portion of the Listed Asset so disposed of, on the ultimate condition that the entitlement of the Non-Participating Shareholder in the total Listed Asset is not affected.

8.5. The Share Class Percentage with respect to the applicable Listed Asset will be adjusted on the Asset Schedule to reflect the non-participation of the Non-Participating Shareholder and the remaining Share Class Percentages with respect to that applicable Listed Asset.

8.6. Where the Company is dissolved for any reason and any distribution is made to shareholders as a consequence of such dissolution, each shareholder of the Company will be deemed to be a Participating Shareholder with respect to any Listed Asset and the proceeds of such dissolution will be distributed in accordance with Article 14.4.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of directors.

9.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members consisting of at least one (1) Class A director, at least one (1) Class B Director and at least one (1) Class C director. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors from the nominees as provided for in (vii) below and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. At all times (save in the case of a vacancy as provided for in (vi)) there must be an equal number of Class A directors, Class B directors and Class C directors appointed to the Board.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

(vii) The General Meeting shall appoint: (i) the Class A director(s) from a list of nominees for appointment as proposed by the holders of the Class A shares; (ii) the Class B director(s) from a list of nominees for appointment as proposed by the holders of the Class B shares; and (iii) the Class C director(s) from a list of nominees for appointment as proposed by the holders of the Class C shares. No directors (save for a director appointed to fill a vacancy) may be appointed by the General Meeting unless the General Meeting appoints at least one Class A director, one Class B director and one Class C director at the same time, and each class of directors must have an equal number of directors at all times.

9.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

9.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if: (a) a majority of its members are present or represented; and (b) at least one (1) Class A director, one (1) Class B director and one (1) Class C director are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented except that any decision to amend the Asset Schedule (other than the updating of the Asset Schedule as a consequence of a disposal or acquisition of Listed Assets in accordance with Article 7) will require the approval of one of the Class A directors, one of the Class B directors and one of the Class C directors. The chairman shall not have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

9.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two directors.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the supervisory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at ordinary General Meetings shall be passed by a simple majority vote, at a meeting where the shareholders of each class of shares in the capital of the Company is present or represented. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened within three (3) business days (in Luxembourg) by notice to shareholders sent by overnight courier. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the quorum.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if: (a) at least one-half of the aggregate share capital is represented, (b) a shareholder of each class of shares in the capital of the Company is represented; and (c) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by unanimous decision of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty first (31st) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditor with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more supervisory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the supervisory auditors (commissaires) / approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the supervisory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits in accordance with any provisions of these Articles. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the supervisory auditors (commissaires) or the approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

14.4. Any dividends declared and paid by the Company must be paid as follows:

(i) First, an amount to be paid to Participating Shareholders equal to that Participating Shareholders Share Class Percentage of the proceeds of the disposal of any Listed Asset, less any amount received by the relevant Participating Shareholder from the disposal proceeds as a repayment of a loan facility granted by the relevant Participating Shareholder to the Company (if any);

(ii) Second, the remainder of the distributable amount (if any) shall be paid to the Participating Shareholders pro rata to their remaining Share Class Percentage in the Listed Asset to which the distributable amount relates.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. Liquidation proceeds shall be distributed to the extent permitted by law and any surplus will be distributed to shareholders in the same manner as dividends are provided for in Article 14.4.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

5. Confirmation of the shareholding of the Company post conversion;
6. Re-designation of directors;
7. Delegation of powers;
8. Miscellaneous.

The appearing persons declared and requested me, the Notary, to record the following unanimous resolutions of the Shareholders Meeting:

First resolution

The Meeting resolves to waive notice of the Meeting in accordance with Article 9.9 of the Articles and the sole shareholder consider himself duly convened and informed of the agenda of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to reclassify the shares in the issued share capital of the Company from the existing twenty four thousand eight hundred (24,800) shares in registered form with a par value of one Euro twenty five cents (EUR1.25) each as follows:

Nine thousand nine hundred and twenty (9,920) Class A Shares with a par value of one Euro twenty five cents (EUR 1.25) each;

Four thousand two hundred and sixteen (4,216) Class B Shares with a par value of one Euro twenty five cents (EUR 1.25) each;

Ten thousand six hundred and sixty four (10,664) Class C Shares with a par value of one Euro twenty five cents (EUR 1.25) each.

Third resolution

As a consequence of the Second Resolution, Article 5.1 of the Articles is hereby amended and shall read as follows:

“ **5.1.** The Company has a subscribed share capital of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) consisting of the following fully paid up shares:

5.1.1 9,920 (nine thousand nine hundred and twenty) Class A Shares with a par value of one Euro twenty five cents (EUR 1.25) each;

5.1.2 Four thousand two hundred and sixteen (4,216) Class B Shares with a par value of one Euro twenty five cents (EUR 1.25) each;

5.1.3 Ten thousand six hundred and sixty four (10,664) Class C Shares with a par value of one Euro twenty five cents (EUR 1.25) each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend and restate the Articles of the Company in their entirety as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Almack S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) represented by:

(i) 9,920 (nine thousand nine hundred and twenty) Class A shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each (Class A shares);

(ii) 4,216 (four thousand two hundred and sixteen) Class B shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each (Class B shares);

(iii) 10,664 (ten thousand six hundred and sixty four) Class C shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each (Class C shares).

Together the Class A shares, Class B shares and Class C shares being referred to as the Shares.

5.2. All Shares shall have identical rights save as otherwise provided for in these Articles.

5.3. There may not be more than one shareholder per class of Shares.

5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. If any shareholder transfers its Shares in the Company, such shareholder must transfer all of its Shares in the particular class of Shares being transferred to the same transferee.

6.7. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

Art. 7. Asset Allocation.

7.1. Certain assets of the Company, consisting of debt instruments and loan receivables of various forms (the Listed Assets) shall be recorded on a schedule prepared, maintained and updated from time to time by the Board (the Asset Schedule). The Asset Schedule must be approved by at least one (1) Class A director, at least one (1) Class B director and at least one (1) Class C director, such agreement being evidenced by signature of the Asset Schedule by each of the said directors.

7.2. The Asset Schedule will be available for inspection by shareholders at any time during ordinary business hours in Luxembourg at the registered office of the Company. Shareholders may request the Board to provide copies of the Asset Schedule to them at any time and the Board must provide a copy of the most recent Asset Schedule to such shareholder within two (2) Business Days of receipt of such request.

7.3. The Asset Schedule must reflect (i) all of the Listed Assets of the Company; (ii) an e-mail address at which the shareholder will receive Disposal Notices (as per Article 8.1), and (iii) the percentage right to the proceeds of each Listed Asset allocated to each class of shares in the capital of the Company (the Share Class Percentage), such allocation not necessarily being in the same percentage as the percentage shareholding of that class of shares in the total share capital of the Company.

7.4. The Share Class Percentage for each Listed Asset will be determined by the Board (by unanimous decision). The initial Asset Schedule including the initial Share Class Percentage for each Listed Asset shall be approved by the General Meeting.

7.5. On disposal of any Listed Asset, the Board shall be authorised to update the Asset Schedule to remove the Listed Asset so disposed of from the Asset Schedule. In the event of a partial disposal of a Listed Asset, the Board shall be authorised to, and shall, (i) update the Asset Schedule to reflect the remaining part of a Listed Asset after the partial disposal; and (ii) update the Share Class Percentage relating to such Listed Asset to reflect the partial disposal. Any updated Asset Schedule shall be signed by each director of the Company for acknowledgment.

7.6. Upon the acquisition by the Company of any new asset to be included on the Asset Schedule, the Board shall be authorised to include such asset on the Asset Schedule and an updated Asset Schedule signed by each director shall be delivered to shareholders.

Art. 8. Asset Disposal.

8.1. In the event that the Company wishes to dispose of any Listed Asset, or a portion thereof, (the Proposed Disposal), the Board must submit to all shareholders, by e-mail notification, a notice setting out the terms and conditions of the Proposed Disposal (a Disposal Notice).

8.2. The Disposal Notice shall stipulate the relevant Share Class Percentages for the applicable Listed Asset. Where any one director of the Company wishes to submit a Disposal Notice to the shareholders, the Board shall, despite any objections from any other directors, be obliged to deliver such notice to the shareholders, in which event the objections of any dissenting directors to the terms and conditions of the Disposal Notice may be noted thereon.

Shareholders wishing to participate in the Proposed Disposal (each a Participating Shareholder) must notify the Company of their intention to participate within 5 calendar days of receipt of the Disposal Notice and the Company must dispose of the Listed Assets on the terms and conditions set out in the Disposal Notice.

8.3. Should a holder of any class of Shares notify the Company of its intention not to participate in the Proposed Disposal, or fail to notify the Company within the time period prescribed in Article 8.2 (a Non-Participating Shareholder), the Company must dispose of only such portion of the Listed Asset as is attributed to the classes of shares held by the Participating Shareholders in accordance with the terms in the Disposal Notice. The portion of the Listed Asset attributed to the class of shares of the Non-Participating Shareholder shall not be disposed of by the Company.

8.4. If only a portion of a Listed Asset shall be subject to a disposal, such portion shall be attributed to the relevant classes of shares in accordance with the Share Class Percentage. In the case of a Non-Participating Shareholder, the portion of the Listed Asset subject to the Proposed Disposal and attributed to the share class held by the Non-Participating Shareholder (the Attributed Portion) shall not be sold. In this case, the Board shall notify the Participating Shareholders of the non-participation of the Non-Participating Shareholder and the Participating Shareholders may decide to increase the portion of the Listed Asset attributed to their respective class of shares in an amount up to the Attributed Portion and the proceeds, from such additional portion distributed to the Participating Shareholders at the Share Class Percentage of the portion of the Listed Asset so disposed of, on the ultimate condition that the entitlement of the Non-Participating Shareholder in the total Listed Asset is not affected.

8.5. The Share Class Percentage with respect to the applicable Listed Asset will be adjusted on the Asset Schedule to reflect the non-participation of the Non-Participating Shareholder and the remaining Share Class Percentages with respect to that applicable Listed Asset.

8.6. Where the Company is dissolved for any reason and any distribution is made to shareholders as a consequence of such dissolution, each shareholder of the Company will be deemed to be a Participating Shareholder with respect to any Listed Asset and the proceeds of such dissolution will be distributed in accordance with Article 14.4.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of directors.

9.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members consisting of at least one (1) Class A director, at least one (1) Class B Director and at least one (1) Class C director. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors from the nominees as provided for in (vii) below and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. At all times (save in the case of a vacancy as provided for in (vi)) there must be an equal number of Class A directors, Class B directors and Class C directors appointed to the Board.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

(vii) The General Meeting shall appoint: (i) the Class A director(s) from a list of nominees for appointment as proposed by the holders of the Class A shares; (ii) the Class B director(s) from a list of nominees for appointment as proposed by the holders of the Class B shares; and (iii) the Class C director(s) from a list of nominees for appointment as proposed by the holders of the Class C shares. No directors (save for a director appointed to fill a vacancy) may be appointed by the General Meeting unless the General Meeting appoints at least one Class A director, one Class B director and one Class C director at the same time, and each class of directors must have an equal number of directors at all times.

9.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

9.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if: (a) a majority of its members are present or represented; and (b) at least one (1) Class A director, one (1) Class B director and one (1) Class C director are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented except that any decision to amend the Asset Schedule (other than the updating of the Asset Schedule as a consequence of a disposal or acquisition of Listed Assets in accordance with Article 7) will require the approval of one of the Class A directors, one of the Class B directors and one of the Class C directors. The chairman shall not have a casting vote in the event of a

tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

9.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two directors.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the supervisory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at ordinary General Meetings shall be passed by a simple majority vote, at a meeting where the shareholders of each class of shares in the capital of the Company is present or represented. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened within three (3) business days (in Luxembourg) by notice to shareholders sent by overnight courier. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the quorum.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if: (a) at least one-half of the aggregate share capital is represented, (b) a shareholder of each class of shares in the capital of the Company is represented; and (c) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous

General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by unanimous decision of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty first (31st) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditor with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more supervisory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the supervisory auditors (commissaires) / approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the supervisory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits in accordance with any provisions of these Articles. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the supervisory auditors (commissaires) or the approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

14.4. Any dividends declared and paid by the Company must be paid as follows:

(i) First, an amount to be paid to Participating Shareholders equal to that Participating Shareholders Share Class Percentage of the proceeds of the disposal of any Listed Asset, less any amount received by the relevant Participating Shareholder from the disposal proceeds as a repayment of a loan facility granted by the relevant Participating Shareholder to the Company (if any);

(ii) Second, the remainder of the distributable amount (if any) shall be paid to the Participating Shareholders pro rata to their remaining Share Class Percentage in the Listed Asset to which the distributable amount relates.

VI. Dissolution - Liquidation

15.3. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.4. Liquidation proceeds shall be distributed to the extent permitted by law and any surplus will be distributed to shareholders in the same manner as dividends are provided for in Article 14.4.

VII. General provision

16.5. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.6. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.7. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.8. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to confirm the shareholders of the Company as a consequence of the above resolutions as follows:

- Almack Holding Partnership GP Limited in its capacity as general partner of Almack Leveraged 1 LP as the holder of 9,920 (nine thousand nine hundred and twenty) Class A Shares with a par value of one Euro twenty five cents (EUR 1.25) each;
- Almack Holding Partnership GP Limited in its capacity as general partner of Almack Leveraged 2 LP as the holder of 4,216 (four thousand two hundred and sixteen) Class B Shares with a par value of one Euro twenty five cents (EUR 1.25) each;
- Almack Holding Partnership GP Limited in its capacity as general partner of Almack Unleveraged 1 LP as the holder of 10,664 (ten thousand six hundred and sixty four) Class C Shares with a par value of one Euro twenty five cents (EUR 1.25) each.

Sixth resolution

The Meeting resolves to re-designate the already appointed directors of the Company as follows:

- Class A Directors being Carl Andrew Pollard and Geneviève Blauen-Arendt
- Class B Directors being Peter Dickinson and Fernand Heim
- Class C Directors being Philip John Godley and Marc Schmit

Seventh resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company, each acting individually, on behalf of the Company, to (i) amend the share register of the Company accordingly, (ii) notify and register the above changes at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and (iii) to execute, deliver and perform under any document (including any notice) necessary or useful for such purposes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand nine hundred euro (€ 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the member of the Bureau and us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour d'avril.

Par-devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Almak S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.756 (la Société). La Société a été constituée le 21 octobre 2005 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 328 du 14 février 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Assemblée est présidée par Michael Scott, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Fabian Céline Roland Piron, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Jan Willem Gustaaf Möller, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme Scrutateur.

Les procurations des actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal à des fins de publication.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

A. Conformément à l'article 9.9 des Statuts, si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation.

B. Conformément à l'article 5.1 des Statuts, la Société dispose d'un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000) se composant de vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

C. L'actionnaire unique représenté par procuration et le nombre d'actions qu'il détient sont mentionnés sur une liste de présence. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le Notaire, restera annexée au présent acte aux fins de publication.

D. Il apparaît sur la liste de présence que toutes les actions du capital social émis de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, re-produit ci-après:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Conversion du capital social existant de la Société en trois catégories d'actions, les actions de Classe A, les actions de Classe B et les actions de Classe C;
3. Modification subséquente des statuts de la Société pour y faire figurer la conversion des actions du point 2;
4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société.

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Almack S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou

partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par:

(i) neuf mille neuf cent vingt (9.920) actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (actions de Classe A);

(ii) quatre mille deux cent seize (4.216) actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (actions de Classe B);

(iii) dix mille six cent soixante-quatre (10.664) actions de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (actions de Classe C).

Les actions de Classe A, les actions de Classe B et les actions de Classe C sont ensemble désignées comme les Actions.

5.2. Toutes les Actions auront des droits identiques sauf dispositions contraires prévues dans les présents Statuts.

5.3. Il ne peut y avoir plus d'un actionnaire par classe d'Actions.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. Lorsqu'un actionnaire cède ses Actions dans la Société, cet actionnaire doit céder toutes ses Actions d'une même classe d'Actions au même cessionnaire.

6.7. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Répartition des Actifs.

7.1. Certains actifs de la Société, constitués d'instruments de dette et de créances de prêt sous diverses formes (les Actifs Listés), seront inscrits sur un calendrier préparé, maintenu et mis à jour de temps à autre par le Conseil (le Calendrier des Actifs). Le Calendrier des Actifs doit être approuvé par au moins un (1) administrateur de Classe A, au moins un (1) administrateur de Classe B et au moins un (1) administrateur de Classe C, cet accord étant attesté par la signature du Calendrier des Actifs par chacun desdits administrateurs.

7.2. Le Calendrier des Actifs sera disponible au siège social de la Société pour examen des actionnaires, à tout moment pendant les heures normales de bureau. Les actionnaires peuvent demander à tout moment au Conseil de leur fournir des copies du Calendrier des Actifs et le Conseil devra fournir à ces actionnaires une copie du Calendrier des Actifs le plus récent dans les deux (2) Jours Ouvrables de la réception d'une telle demande.

7.3. Le Calendrier des Actifs doit refléter (i) tous les Actifs Listés de la Société; (ii) une adresse électronique à laquelle l'actionnaire recevra les Avis de Cession (selon l'Article 8.1.), et (iii) le droit au pourcentage sur les produits de chaque Actif Listé affecté à chaque classe d'actions dans le capital de la Société (le Pourcentage de Classe d'Actions), une telle

affectation n'étant pas nécessairement le même pourcentage que le pourcentage de participation de cette classe d'actions dans le capital social total de la Société.

7.4. Le Pourcentage de Classe d'Actions pour chaque Actif Listé sera déterminé par le Conseil (by décision unanime). Le Calendrier des Actifs initial comprenant le Pourcentage de Classe d'Actions initial pour chaque Actif Listé sera approuvé par l'Assemblée Générale.

7.5. A la cession de tout Actif Listé, le Conseil sera autorisé à mettre à jour le Calendrier des Actifs afin de retirer l'Actif Listé ainsi cédé du Calendrier des Actifs. En cas de cession partielle d'un Actif Listé, le Conseil sera autorisé à et devra (i) mettre à jour le Calendrier des Actifs afin de refléter la part restante de l'Actif Listé après la cession partielle; et (ii) mettre à jour le Pourcentage de Classe d'Actions en relation avec cet Actif Listé afin de refléter la cession partielle. Toute mise à jour du Calendrier des Actifs sera signée par chaque administrateur de la Société comme accusé de réception.

7.6. Lors de l'acquisition par la Société d'un nouvel actif devant être inséré au Calendrier des Actifs, le Conseil sera autorisé à insérer cet actif sur le Calendrier des Actifs et une mise à jour du Calendrier des Actifs, signée par chaque administrateur, sera remise aux actionnaires.

Art. 8. Cession d'Actif.

8.1. Dans le cas où la Société souhaite céder un de ses Actifs Listés, ou une partie d'un de ceux-ci, (la Proposition de Cession), le Conseil devra soumettre à tous les actionnaires, par notification électronique, un avis exposant les termes et conditions de la Proposition de Cession (un Avis de Cession).

8.2. L'Avis de Cession devra stipuler les Pourcentages de Classe d'Actions applicables pour l'Actif Listé concerné. Lorsqu'un administrateur de la Société souhaite soumettre un Avis de Cession aux actionnaires, le Conseil sera, en dépit de l'objection possible d'un des administrateurs, obligé de remettre un tel avis aux actionnaires, dans quel cas toute objection de tout administrateur dissident aux termes et conditions de l'Avis de Cession peut être retranscrite dans cet avis. Les actionnaires souhaitant participer à la Proposition de Cession (chacun, un Actionnaire Participant) devra notifier la Société de son intention de participer dans les cinq jours calendaires de la réception de l'Avis de Cession et la Société devra céder les Actifs Listés aux termes et conditions définis dans l'Avis de Cession.

8.3. Lorsqu'un détenteur de toute classe d'Actions notifie la Société de son intention de ne pas participer à la Proposition de Cession, ou omet de notifier la Société dans la période de temps prescrite à l'Article 8.2. (un Actionnaire Non-Participant), la Société doit céder uniquement la part de l'Actif Listé attribuée aux classes d'actions détenues par les Actionnaires Participants en conformité avec les termes et conditions de l'Avis de Cession. La part de l'Actif Listé attribué à la classe d'actions de l'Actionnaire Non-Participant ne sera pas cédée par la Société.

8.4. Si uniquement une part d'un Actif Listé est soumise à une cession, cette part sera attribuée aux classes d'actions concernées en conformité avec le Pourcentage de Classe d'Actions. Dans le cas d'un Actionnaire Non-Participant, la part de l'Actif Listé soumise à la Proposition de Cession et attribuée à la classe d'actions détenue par l'Actionnaire Non-Participant (la Part Attribuée) ne sera pas cédée. Dans ce cas, le Conseil notifiera les Actionnaires Participants de la non-participation de l'Actionnaire Non-Participant et les Actionnaires Participants peuvent décider d'augmenter la part de l'Actif Listé attribuée à leur classe d'actions respective jusqu'au montant de la Part Attribuée et des produits hors de cette part supplémentaire distribuée aux Actionnaires Participants au Pourcentage de Classe d'Actions de la part de l'Actif Listé ainsi cédé, à la condition ultime que le droit de l'Actionnaire Non-Participant à l'Actif Listé total ne soit pas affecté.

8.5. Le Pourcentage de Classe d'Actions à l'égard de l'Actif Listé concerné sera ajusté sur le Calendrier des Actifs afin de refléter la non-participation de l'Actionnaire Non-Participant ainsi que les Pourcentages de Classe d'Actions restants à l'égard de cet Actif Listé concerné.

8.6. Lorsque la Société est dissoute pour une raison quelconque et qu'une distribution est effectuée aux actionnaires en conséquence d'une telle dissolution, chaque actionnaire de la Société sera considéré comme étant un Actionnaire Participant à l'égard de tout Actif Listé et les produits de cette dissolution seront distribués en conformité avec l'Article 14.4.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, dont au moins un (1) administrateur de Classe A, au moins un (1) administrateur de Classe B et au moins un (1) administrateur de Classe C. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs parmi des candidats tel que prévu au point (vii) ci-dessous, et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. A tout moment (sauf en cas de vacance tel que prévu au point (vi)) il doit y avoir un nombre équivalent d'administrateurs de Classe A, administrateurs de Classe B et administrateurs de Classe C nommés au Conseil.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux

mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

(vii) L'Assemblée Générale nomme: (i) le ou les administrateur(s) de Classe A à partir d'une liste de candidats à la nomination proposée par les détenteurs des actions de Classe A; (ii) le ou les administrateur(s) de Classe B à partir d'une liste de candidats à la nomination proposée par les détenteurs des actions de Classe B; et (iii) le ou les administrateur(s) de Classe C à partir d'une liste de candidats à la nomination proposée par les détenteurs des actions de Classe C. Aucun administrateur (à l'exception d'un administrateur nommé aux fins de combler une vacance) ne peut être nommé par l'Assemblée Générale à moins que celle-ci n'ait nommé au moins un administrateur de Classe A, un administrateur de Classe B et un administrateur de Classe C au même moment, et chaque classe d'administrateurs devra à tout moment avoir un nombre équivalent d'administrateurs.

9.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si: (a) la majorité de ses membres sont présents ou représentés; et (b) au moins un (1) administrateur de Classe A, un (1) administrateur de Classe B et un (1) administrateur de Classe C sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à l'exception de toute décision de modification du Calendrier des Actifs (autre que la mise à jour du Calendrier des Actifs en conséquence d'une cession ou acquisition d'Actifs Listés en conformité avec l'Article 7) qui exigera l'approbation d'un des administrateurs de Classe A, un des administrateurs de Classe B et un des administrateurs de Classe C. La voix du président n'est pas prépondérante en cas d'égalité des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un

rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées à une réunion à laquelle les actionnaires de chaque classe d'actions dans le capital de Société sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale devra être convoquée dans les trois (3) jours ouvrables (à Luxembourg) par avis aux actionnaires envoyé par courrier express. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quel que soit le quorum.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si: (a) la moitié au moins de la totalité du capital social est représenté, (b) qu'un actionnaire de chaque classe d'actions dans le capital de la Société est représenté; et (c) que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par une décision unanime des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au commissaire, qui doit ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels en conformité avec toutes dispositions de ces Statuts. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

14.4. Tout dividende déclaré et payé par la Société doit être payé comme suit:

(i) Premièrement, un montant à payer aux Actionnaires Participants équivalent au Pourcentage de Classe d'Actions des Actionnaires Participants des produits de la cession de tout Actif Listé, déduit de tout montant reçu par l'Actionnaire Participant concerné des produits de la cession comme remboursement d'un prêt octroyé par l'Actionnaire Participant concerné à la Société (le cas échéant);

(ii) Deuxièmement, le solde du montant distribuable (le cas échéant) sera payé aux Actionnaires Participants proportionnellement à leur Pourcentage de Classe d'Actions restant dans l'Actif Listé auquel le montant distribuable se rapporte.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation sera distribué dans la mesure permise par la loi et tout excédent sera distribué aux actionnaires de la même manière que les dividendes comme prévu à l'Article 14.4.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.»

5. Confirmation de la participation dans la Société après la conversion;
6. Requalification du mandat des administrateurs;
7. Délégation de pouvoirs; et
8. Divers.

Les parties comparantes déclarent et nous prient, Notaire, d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité de l'Assemblée des Actionnaires:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation de l'Assemblée conformément à l'article 9.9 des Statuts et l'actionnaire unique se considère comme ayant été valablement convoqué et informé de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de requalifier les actions du capital social émis de la Société, soit vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions existantes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, de la manière suivante:

Neuf mille neuf cent vingt (9.920) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;

Quatre mille deux cent seize (4.216) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;

Dix mille six cent soixante-quatre (10.664) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

Troisième résolution

En conséquence de la Deuxième Résolution, l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura dès lors la teneur suivante:

« **5.1.** La Société dispose d'un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000) se composant des actions suivantes, libérées intégralement:

5.1.1 Neuf mille neuf cent vingt (9.920) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;

5.1.2 Quatre mille deux cent seize (4.216) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;

5.1.3 Dix mille six cent soixante-quatre (10.664) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre intégralement les Statuts de la Société de la manière suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Almack S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par:

(i) neuf mille neuf cent vingt (9.920) actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (actions de Classe A);

(ii) quatre mille deux cent seize (4.216) actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (actions de Classe B);

(iii) dix mille six cent soixante-quatre (10.664) actions de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (actions de Classe C).

Les actions de Classe A, les actions de Classe B et les actions de Classe C sont ensemble désignées comme les Actions.

5.2. Toutes les Actions auront des droits identiques sauf dispositions contraires prévues dans les présents Statuts.

5.3. Il ne peut y avoir plus d'un actionnaire par classe d'Actions.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. Lorsqu'un actionnaire cède ses Actions dans la Société, cet actionnaire doit céder toutes ses Actions d'une même classe d'Actions au même cessionnaire.

6.7. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Répartition des Actifs.

7.1. Certains actifs de la Société, constitués d'instruments de dette et de créances de prêt sous diverses formes (les Actifs Listés), seront inscrits sur un calendrier préparé, maintenu et mis à jour de temps à autre par le Conseil (le Calendrier des Actifs). Le Calendrier des Actifs doit être approuvé par au moins un (1) administrateur de Classe A, au moins un (1) administrateur de Classe B et au moins un (1) administrateur de Classe C, cet accord étant attesté par la signature du Calendrier des Actifs par chacun desdits administrateurs.

7.2. Le Calendrier des Actifs sera disponible au siège social de la Société pour examen des actionnaires, à tout moment pendant les heures normales de bureau. Les actionnaires peuvent demander à tout moment au Conseil de leur fournir des copies du Calendrier des Actifs et le Conseil devra fournir à ces actionnaires une copie du Calendrier des Actifs le plus récent dans les deux (2) Jours Ouvrables de la réception d'une telle demande.

7.3. Le Calendrier des Actifs doit refléter (i) tous les Actifs Listés de la Société; (ii) une adresse électronique à laquelle l'actionnaire recevra les Avis de Cession (selon l'Article 8.1.), et (iii) le droit au pourcentage sur les produits de chaque Actif Listé affecté à chaque classe d'actions dans le capital de la Société (le Pourcentage de Classe d'Actions), une telle affectation n'étant pas nécessairement le même pourcentage que le pourcentage de participation de cette classe d'actions dans le capital social total de la Société.

7.4. Le Pourcentage de Classe d'Actions pour chaque Actif Listé sera déterminé par le Conseil (by décision unanime). Le Calendrier des Actifs initial comprenant le Pourcentage de Classe d'Actions initial pour chaque Actif Listé sera approuvé par l'Assemblée Générale.

7.5. A la cession de tout Actif Listé, le Conseil sera autorisé à mettre à jour le Calendrier des Actifs afin de retirer l'Actif Listé ainsi cédé du Calendrier des Actifs. En cas de cession partielle d'un Actif Listé, le Conseil sera autorisé à et devra (i) mettre à jour le Calendrier des Actifs afin de refléter la part restante de l'Actif Listé après la cession partielle; et (ii) mettre à jour le Pourcentage de Classe d'Actions en relation avec cet Actif Listé afin de refléter la cession partielle. Toute mise à jour du Calendrier des Actifs sera signée par chaque administrateur de la Société comme accusé de réception.

7.6. Lors de l'acquisition par la Société d'un nouvel actif devant être inséré au Calendrier des Actifs, le Conseil sera autorisé à insérer cet actif sur le Calendrier des Actifs et une mise à jour du Calendrier des Actifs, signée par chaque administrateur, sera remise aux actionnaires.

Art. 8. Cession d'Actif.

8.1. Dans le cas où la Société souhaite céder un de ses Actifs Listés, ou une partie d'un de ceux-ci, (la Proposition de Cession), le Conseil devra soumettre à tous les actionnaires, par notification électronique, un avis exposant les termes et conditions de la Proposition de Cession (un Avis de Cession).

8.2. L'Avis de Cession devra stipuler les Pourcentages de Classe d'Actions applicables pour l'Actif Listé concerné. Lorsqu'un administrateur de la Société souhaite soumettre un Avis de Cession aux actionnaires, le Conseil sera, en dépit de l'objection possible d'un des administrateurs, obligé de remettre un tel avis aux actionnaires, dans quel cas toute objection de tout administrateur dissident aux termes et conditions de l'Avis de Cession peut être retranscrite dans cet avis. Les actionnaires souhaitant participer à la Proposition de Cession (chacun, un Actionnaire Participant) devra notifier la Société de son intention de participer dans les cinq jours calendaires de la réception de l'Avis de Cession et la Société devra céder les Actifs Listés aux termes et conditions définis dans l'Avis de Cession.

8.3. Lorsqu'un détenteur de toute classe d'Actions notifie la Société de son intention de ne pas participer à la Proposition de Cession, ou omet de notifier la Société dans la période de temps prescrite à l'Article 8.2. (un Actionnaire Non-Participant), la Société doit céder uniquement la part de l'Actif Listé attribuée aux classes d'actions détenues par les Actionnaires Participants en conformité avec les termes et conditions de l'Avis de Cession. La part de l'Actif Listé attribué à la classe d'actions de l'Actionnaire Non-Participant ne sera pas cédée par la Société.

8.4. Si uniquement une part d'un Actif Listé est soumise à une cession, cette part sera attribuée aux classes d'actions concernées en conformité avec le Pourcentage de Classe d'Actions. Dans le cas d'un Actionnaire Non-Participant, la part de l'Actif Listé soumise à la Proposition de Cession et attribuée à la classe d'actions détenue par l'Actionnaire Non-Participant (la Part Attribuée) ne sera pas cédée. Dans ce cas, le Conseil notifiera les Actionnaires Participants de la non-participation de l'Actionnaire Non-Participant et les Actionnaires Participants peuvent décider d'augmenter la part de l'Actif Listé attribuée à leur classe d'actions respective jusqu'au montant de la Part Attribuée et des produits hors de cette part supplémentaire distribuée aux Actionnaires Participants au Pourcentage de Classe d'Actions de la part de l'Actif Listé ainsi cédé, à la condition ultime que le droit de l'Actionnaire Non-Participant à l'Actif Listé total ne soit pas affecté.

8.5. Le Pourcentage de Classe d'Actions à l'égard de l'Actif Listé concerné sera ajusté sur le Calendrier des Actifs afin de refléter la non-participation de l'Actionnaire Non-Participant ainsi que les Pourcentages de Classe d'Actions restants à l'égard de cet Actif Listé concerné.

8.6. Lorsque la Société est dissoute pour une raison quelconque et qu'une distribution est effectuée aux actionnaires en conséquence d'une telle dissolution, chaque actionnaire de la Société sera considéré comme étant un Actionnaire Participant à l'égard de tout Actif Listé et les produits de cette dissolution seront distribués en conformité avec l'Article 14.4.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, dont au moins un (1) administrateur de Classe A, au moins un (1) administrateur de Classe B et au moins un (1) administrateur de Classe C. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs parmi des candidats tel que prévu au point (vii) ci-dessous, et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. A tout moment (sauf en cas de vacance tel que prévu au point (vi)) il doit y avoir un nombre équivalent d'administrateurs de Classe A, administrateurs de Classe B et administrateurs de Classe C nommés au Conseil.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

(vii) L'Assemblée Générale nomme: (i) le ou les administrateur(s) de Classe A à partir d'une liste de candidats à la nomination proposée par les détenteurs des actions de Classe A; (ii) le ou les administrateur(s) de Classe B à partir d'une liste de candidats à la nomination proposée par les détenteurs des actions de Classe B; et (iii) le ou les administrateur(s) de Classe C à partir d'une liste de candidats à la nomination proposée par les détenteurs des actions de Classe C. Aucun administrateur (à l'exception d'un administrateur nommé aux fins de combler une vacance) ne peut être nommé par l'Assemblée Générale à moins que celle-ci n'ait nommé au moins un administrateur de Classe A, un administrateur de Classe B et un administrateur de Classe C au même moment, et chaque classe d'administrateurs devra à tout moment avoir un nombre équivalent d'administrateurs.

9.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si: (a) la majorité de ses membres sont présents ou représentés; et (b) au moins un (1) administrateur de Classe A, un (1) administrateur de Classe B et un (1) administrateur de Classe C sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à l'exception de toute décision de modification du Calendrier des Actifs (autre que la mise à jour du Calendrier des Actifs en conséquence d'une cession ou acquisition d'Actifs Listés en conformité avec

l'Article 7) qui exigera l'approbation d'un des administrateurs de Classe A, un des administrateurs de Classe B et un des administrateurs de Classe C. La voix du président n'est pas prépondérante en cas d'égalité des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées à une réunion à laquelle les actionnaires de chaque classe d'actions dans le capital de Société sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale devra être convoquée dans les trois (3) jours ouvrables

(à Luxembourg) par avis aux actionnaires envoyé par courrier express. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quel que soit le quorum.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si: (a) la moitié au moins de la totalité du capital social est représenté, (b) qu'un actionnaire de chaque classe d'actions dans le capital de la Société est représenté; et (c) que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par une décision unanime des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au commissaire, qui doit ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels en conformité avec toutes dispositions de ces Statuts. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

14.4. Tout dividende déclaré et payé par la Société doit être payé comme suit:

(i) Premièrement, un montant à payer aux Actionnaires Participants équivalent au Pourcentage de Classe d'Actions des Actionnaires Participants des produits de la cession de tout Actif Listé, déduit de tout montant reçu par l'Actionnaire Participant concerné des produits de la cession comme remboursement d'un prêt octroyé par l'Actionnaire Participant concerné à la Société (le cas échéant);

(ii) Deuxièmement, le solde du montant distribuable (le cas échéant) sera payé aux Actionnaires Participants proportionnellement à leur Pourcentage de Classe d'Actions restant dans l'Actif Listé auquel le montant distribuable se rapporte.

VI. Dissolution - Liquidation

15.3. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.4. Le boni de liquidation sera distribué dans la mesure permise par la loi et tout excédent sera distribué aux actionnaires de la même manière que les dividendes comme prévu à l'Article 14.4.

VII. Dispositions générales

16.5. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.6. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.7. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.8. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.»

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de confirmation la participation dans la Société de la manière suivante:

- Almack Holding Partnership GP Limited, agissant en sa qualité d'associé commandité de Almack Leveraged 1 LP, détient neuf mille neuf cent vingt (9.920) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;

- Almack Holding Partnership GP Limited, agissant en sa qualité d'associé commandité de Almack Leveraged 2 LP, détient quatre mille deux cent seize (4.216) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;

- Almack Holding Partnership GP Limited, agissant en sa qualité d'associé commandité de Almack Unleveraged 1 LP, détient dix mille six cent soixante-quatre (10.664) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de requalifier le mandat des administrateurs de la Société déjà nommés, de la manière suivante:

- Administrateurs de Classe A: Carl Andrew Pollard et Geneviève Blauen-Arendt

- Administrateurs de Classe B: Peter Dickinson et Fernand Heim

- Administrateurs de Classe C: Philip John Godley et Marc Schmit

Septième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, au nom de la Société, pour (i) modifier le registre d'actionnaires de la Société conformément, (ii) notifier et enregistrer les modifications ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et (iii) pour exécuter, délivrer et effectuer tout document (y compris tout avis) nécessaire ou utile à ces fins.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille neuf cents euros (€ 1.900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec les membres du Bureau et le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Scott, Piron, Möller, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 27 avril 2012. Relation: EAC/2012/5466. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012058625/1443.

(120082735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Hostels Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 119.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061999/9.

(120087905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Hotel & Resort Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 135.348.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 20 mars 2012

Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

L'adresse professionnelle des gérants, Monsieur Philippe GILAIN, et Monsieur Eric LECLERC, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012062000/13.

(120087995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

HPN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 151.524.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012062001/10.

(120087821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Hunza Ventures S.C.A., S.P.F., Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 65.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062003/11.

(120087626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Immoprof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 163.182.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 29.05.2012

Im Jahre 2012, den 29.05.2012 um 10.00 Uhr, haben sich die Aktionäre der Immoprof S.à r.l. mit Sitz In Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 163182, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2520 vom 19.10.2011 in einer Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse erfasst;

1. Der Rücktritt von BCB & Partners S.A., mit dem Sitz In L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, von der Geschäftsführung von Immoprof S. à r.l. wird angenommen.

2. Die Geschäftsführung von Immoprof S.à r.l. wird von Herrn Johannes Magar, geboren am 14.07.1961, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, ab dem heutigen Datum übernommen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Immoprof S.à r.l.
Unterschrift
Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012062005/19.

(120088032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Immowest Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 125.553.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012062006/10.

(120087886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Immowest Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 125.553.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012062007/10.

(120087887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services, Société en nom collectif.

R.C.S. Luxembourg B 141.882.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 26 Mai 2012, le siège social établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services société en nom collectif immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141 882.

Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services n'est donc plus domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 26 Mai 2012.

Munsbach, le 2 Mai 2012.
MAS Luxembourg
Stewart KAM CHEONG
Gérant

Référence de publication: 2012062014/17.

(120087273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Immowest Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 125.552.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012062008/10.

(120087885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Immowest Lux III Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 130.421.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012062009/10.

(120087884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Immowest Lux IV Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 138.539.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012062010/10.

(120087883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Ima R&D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.
R.C.S. Luxembourg B 122.464.

A l'unanimité les membres du conseil d'Administration décident d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre HULAUD et de coopter, pour un mandat de 6 ans, Monsieur Etienne KEYEN, directeur de sociétés, né à Waremmes (Belgique) le 26 septembre 1964, demeurant à B-4360 Oreye (B), 74A rue Louis Maréchal comme nouvel administrateur.

Cette décision sera à entériner lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Robert PLEIC

Administrateur

Référence de publication: 2012062016/15.

(120087824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Immowest Lux V Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 139.135.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012062011/10.

(120087882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Immowest Lux VI Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 139.125.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012062012/10.

(120087881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Immowest Lux VII Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 139.173.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012062013/10.

(120087880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Invalda Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 158.274.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012062015/11.

(120087937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

IMFC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 153.690.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 décembre 2011

1. La liquidation est clôturée et la société IMFC Luxembourg S.à r.l. a cessé d'exister à partir de ce jour.
2. Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à Luxembourg, au 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012062017/15.

(120087445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 15.826.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 23 avril 2012 au siège social de la société, il a été décidé:
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Armand De Biase résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale d'approbation des comptes au 31 décembre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2012062018/15.

(120087278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**INIPI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. mytoma.com).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 96.033.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 mars 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012062019/14.

(120087517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Investimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062021/9.

(120087338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012062022/13.

(120087350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

IVM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.057.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012062023/12.

(120087706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Ivoix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IVOIX INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012062024/11.

(120087816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

IVS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.294.

Extract of the written resolution of the ordinary general meeting of the company held on 12 April 2012

- The mandate of KPMG Audit SARL is not renewed;
- Ernst&Young Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B88019, is appointed as independent auditor to audit the consolidated and annual account of the Company.

Certified copy

Suit la traduction française

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 avril 2012

- Le mandat de KPMG Audit SARL en tant que réviseur d'entreprises n'est pas renouvelé;
- Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B88019, est nommé réviseur d'entreprises pour les comptes statutaires et consolidés de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2012.

Certifié conforme

Italy1 Investment S.A.

Référence de publication: 2012062025/22.

(120087683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

AT Noon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20A, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.959.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onze mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. ALTER NOMINEE INC., une société de droit de la République des Seychelles, avec siège social à Victoria, Seychelles (IBC No 041.143), dûment représentée par Monsieur Bruno ABBATE, Réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en sa qualité de «director»;
2. Monsieur David RICHIUSO, demeurant au 173, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Bruno ABBATE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg le 25 avril 2012;
3. Different Angle S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg (en cours d'immatriculation au RCSL), dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Bruno ABBATE, prénommé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination AT NOON S.A., qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de AT NOON S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siègesocial. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. Ci-après.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet le commerce de biens.

Elle pourra faire toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,-EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 mai 2017, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 30 juin à 10h30. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3)

administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme de cinq ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Chaque actionnaire détenant au moins 15% du capital social souscrit sera représenté par un administrateur au sein du Conseil d'Administration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période d'un an et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) ALTER NOMINEE INC, prénommée;	240 actions
2) Monsieur David RICHIUSO, prénommé;	8 actions
3) Different Angle S.A., prénommée;	62 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en espèces pour un montant de trente et un mille euros (31.000,-EUR) augmenté d'une prime d'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (199.000,-EUR) de sorte que la somme totale de deux cent trente mille euros (230.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros (1.900,-EUR).

Résolutions des actionnaires

Les Actionnaires ci-dessus prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Monsieur David RICHIUSO, Designer/Architecte d'intérieur indépendant, né le 21 décembre 1975 à Bruxelles (Belgique), avec adresse professionnelle au 20A, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg;
- Monsieur Michel MALPAS, employé secteur financier, né le 21 mars 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 20A, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg;
- Monsieur André DUMONT, retraité, né le 17 mai 1942 à Hollogne-sur-Geer (Belgique), avec adresse professionnelle au 20A, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg.

2. Que la personne suivante sera nommée commissaire aux comptes de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017:

I.C. Dom-Com S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 69, Rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.127.

3. Que le siège social de la société est établi au 20A, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Abbate et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22599. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061198/288.

(120086779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Kings Cross Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062027/9.

(120087613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Kings Cross JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062028/9.

(120087614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Kings Cross JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.552.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062029/10.

(120087970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Kings Cross Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062030/9.

(120087610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Kings Cross Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062031/9.

(120087972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Kings Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062032/9.

(120087615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Kings Cross Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062033/9.

(120087611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.816.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mars 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012062034/13.

(120087503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Lissa Poland Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.969.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Poland Retail Topco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164013,

here represented by Mrs. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 14 May 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder representing the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Lissa Poland Holdco S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Poland Retail Topco II S.à r.l.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 6 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 31,000.- registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164777, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausenzwölf, am fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Poland Retail Topco II S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 164013,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet Juristin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 14. Mai 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Lissa Poland Holdco S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirks kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Außenstellen und andere Niederlassungen können außerhalb Luxemburgs gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandats. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen, aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführersitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen, die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführersitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführersitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Pro-

tokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 19. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von Poland Retail Topco II S.à r.l. vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2012.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.200,- geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.

2. BRE/Management 6 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 31.000 Euro, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 164777, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vertreter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. NOBLET - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: LAC/2012/22876. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den neunundzwanzigsten Mai zweitausendzwoölf.

Référence de publication: 2012061429/322.

(120087072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Komilux S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.470.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

Qu'ont été déclarées closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme KOMILUX S.A.H., préqualifiée, en date du 24 mai 2012.

Le 29 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Maître Thomas WALSTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012062036/18.

(120087555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Kubrat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.807.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062037/9.

(120087660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Kurt Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.802.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012062038/12.

(120087808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Kurt Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.802.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2012:

Monsieur Marc STREIBEL, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1964 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012062039/15.

(120087809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

L Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.610.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012062040/10.

(120087958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Lajedosa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.356.

—
Les comptes annuels au 14 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lajedosa Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012062042/11.

(120087419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

LatCap II SPV II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 754.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 88.823.

—
En date du 23 mai 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

En date du 23 mai 2012, le Conseil de Gérance a pris note que la nouvelle adresse du gérant de la classe A de la Société, TMF Corporate Services S.A., est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.
Pour la Société
TMF Corporate Services S.A.
Signatures
Gérant de la classe A

Référence de publication: 2012062043/20.

(120087984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 210.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.822.

En date du 23 mai 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Ailée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

En date du 23 mai 2012, le Conseil de Gérance a pris note que la nouvelle adresse du gérant de la classe A de la Société, TMF Corporate Services S.A., est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.
Pour la Société
TMF Corporate Services S.A.
Signatures
Gérant de la classe A

Référence de publication: 2012062044/20.

(120087983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Leopard Germany Property Ed 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.844.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.
M. Robert Kimmels
Gérant

Référence de publication: 2012062048/14.

(120087318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Leopard Germany Property Ed 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.845.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.
M. Robert Kimmels
Gérant

Référence de publication: 2012062049/14.

(120087319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.
